

Le 17 décembre 2024

## MISE AU CHOIX DÈS LE RETOUR AU TRAVAIL

Le jour même où les membres reprennent le travail, le Syndicat a appris que Postes Canada a dit aux membres qui détenaient une affectation de longue durée avant la grève qu'ils doivent à nouveau postuler ces affectations.

Nous demandons aux sections locales de nous aider à mieux comprendre la situation dans son ensemble en nous relayant les lieux de travail visés par cette décision et toute information pertinente. Veuillez créer une liste de toutes les affectations avant la grève, des personnes qui s'en occupaient et depuis combien de temps, ainsi que de toutes les affectations qui sont maintenant mises au choix.

Le Syndicat examine les recours possibles et vous communiquera d'autres instructions dès que possible.

De plus, le Syndicat demande aux sections locales de noter toute violation éventuelle à la convention collective maintenant que nous sommes de retour au travail. Nous vous tiendrons au courant des développements.

Solidarité,



Carl Girouard  
Dirigeant national des griefs

